

FORMULAIRE INSCRIPTION AGA FMQ 2020



Tel que stipulé à l'article 11 des Règlements généraux de la FMQ, seuls les membres du conseil d'administration et les délégués des associations affiliées ont droit de vote

NOM DE L'ASSOCIATION

NUMÉRO	Nom du Participant	Fonction / poste	TÉLÉPHONE	E-MAIL	Délégué (oui / non)
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					